

MODULE CARTOGRAPHIQUE POUR LE PORTER À CONNAISSANCE DES ESPÈCES PROTÉGÉES EN FORÊT

Retour d'expérience du Parc naturel régional
du Morvan de 2023 à 2023



SEPTEMBRE 2023

Parc naturel régional du  Morvan



Pourquoi communiquer sur les espèces forestières protégées ?

L'objectif est de permettre la meilleure cohérence entre la gestion forestière et la préservation des populations d'espèces protégées.

Rendre accessible la connaissance sur la présence des espèces et la façon dont elles utilisent l'espace pour leur reproduction ou leur alimentation est la première condition facilitant leur prise en compte dans les choix de gestion.

En partageant leur localisation connue, il s'agit de permettre aux différents acteurs de faire des choix adaptés au contexte et de s'assurer d'être en conformité avec la réglementation.

Le module cartographique s'adresse :

- Aux propriétaires et gestionnaires forestiers
- Aux entreprises de travaux forestiers
- Aux acteurs de l'environnement
- Aux administrations et établissements publics qui accompagnent les acteurs forestiers

Qu'est-ce qu'une espèce protégée ?

Les espèces protégées (animales et végétales) sont mentionnées sur des listes fixées par arrêtés ministériels.

En règle générale, les arrêtés interdisent l'atteinte aux individus, la perturbation intentionnelle des animaux, la détention des spécimens ou encore la dégradation de leurs habitats.

Il existe 7 arrêtés relatifs à la protection de la faune qui concernent le territoire bourguignon ; ils visent des écrevisses, des poissons, des mammifères terrestres, des insectes, des mollusques, des reptiles, des amphibiens et des oiseaux.

Au-delà de la destruction des individus, de leur commerce ou de leur perturbation, ces textes réglementent également la dégradation de leurs habitats :

« Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de population existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Quelles sont les espèces prises en compte ?

Toutes les espèces protégées ne sont pas couvertes par le projet

Ont été sélectionnées :

- Les espèces faunistiques pour lesquelles on dispose d'un bon niveau de connaissance à l'échelle du Morvan, dont les traits de vie sont bien décrits et qui sont très liées à la gestion forestière : le travail a ciblé les oiseaux, les chauve-souris et les écrevisses.
- Les oiseaux sont tous protégés en dehors des espèces chassables ; la sélection a porté sur les espèces menacées de disparition : l'atteinte aux sites de reproduction ou d'alimentation serait préjudiciables à l'état des populations aux échelles régionales ou nationales. Elles sont présentes sur les listes rouges régionales et nationales. Trois espèces de Pics ont été ajoutées en tant qu'espèces « parapluie » : leur présence est nécessaire pour d'autres espèces protégées et menacées. L'Autour des palombes, a également été pris en compte car il est rare sur le territoire et strictement forestier, lié aux gros bois. Ces espèces ont toutes été décrites dans la brochure « Le Forestier et l'oiseau » éditée par le Centre National de la Propriété Forestière en 2011. Le Pouillot de Bonelli, bien que n'ayant pas fait l'objet d'observations récentes sur le territoire, a malgré tout été dans la mesure où sa réapparition dans le Morvan est possible.
- Les chauve-souris sont toutes protégées ; les espèces connues sur le territoire et utilisant des gîtes et/ou des territoires de chasse forestiers ont été prises en compte.
- Parmi les écrevisses protégées, une seule est présente dans le Morvan, fréquente les ruisseaux forestiers et est sensible à la gestion pratiquée sur les berges : l'Écrevisse à pieds blancs.

40 espèces sont concernées par le projet : 1 écrevisse, 20 oiseaux et 19 chauve-souris

Groupe	Espèce	Liste Rouge France*	Liste Rouge Bourgogne*	Types d'habitats	Remarques		
Écrevisses	Écrevisse à pieds blancs	CR	EN	ruisseaux forestiers	Menacée en France et en Bourgogne		
	Mésange boréale	LC	VU	arbres à cavités	Menacées en France et/ou en Bourgogne		
Pic cendré	VU	NT					
Nyctale de Tengmalm	LC	CR					
Chevêchette d'Europe	VU	NA					
Pic épeichette	LC	LC					
Pic mar	LC	LC					
Pic noir	LC	LC					
Oiseaux	Cigogne noire	EN	EN	peuplements âgés, gros arbres et peuplements irréguliers	Espèces à grand territoire, menacées (ou rare pour l'Autour des palombes)		
	Aigle botté	VU	EN				
	Milan royal	VU	EN				
	Circaète Jean-le-Blanc	LC	EN				
	Autour des palombes	LC	LC				
	Bouvreuil pivoine	VU	DD				
	Gobemouche gris	VU	DD				
	Pouillot siffleur	VU	DD				
	Cassenoix moucheté	LC	CR				
	Bec-croisé des sapins	LC	VU				
	Pouillot de Bonelli	LC	VU				
	Busard Saint-Martin	LC	VU				
	Bihoreau gris	LC	VU			autres milieux forestiers	Menacée, milieux forestiers humides
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	LC	NT	arbres à cavités	Espèces forestières spécialisées (gîtes et terrains de chasse)		
	Murin de Natterer	LC	VU				
	Murin d'Alcatheo	LC	DD				
	Oreillard roux	LC	DD				
	Murin de Bechstein	NT	VU				
	Murin de Brandt	LC	DD				
	Murin à moustaches	LC	NT				
	Noctule de Leisler	NT	NT				
	Murin de Daubenton	LC	LC				
	Grand rhinolophe	NT	EN			autres milieux forestiers	Espèces spécialisées dans les terrains de chasse forestiers
	Petit rhinolophe	LC	NT				
Murin à oreilles échanquées	LC	NT					
Grand murin	LC	NT					
Oreillard gris	LC	DD					
Pipistrelle de Kuhl	LC	LC					
Pipistrelle commune	LC	LC					
Noctule commune	NT	DD					
Pipistrelle de Nathusius	NT	DD					
Pipistrelle pygmée	LC	DD	arbres à cavités	Espèces pouvant utiliser des gîtes arboricoles			

Tab 1 : Critères de sélection des espèces (source : Mezani, 2023)

La sélection des données



Les données utilisées sont toutes validées par des experts et localisées précisément. Elles ont été extraites de la Bourgogne Base Fauna en septembre 2023 et filtrées selon un certain nombre de critères, en fonction de chaque groupe d'espèces, permettant de rattacher la données à une zone de reproduction ou un territoire de chasse.



A partir des données localisées, la surface correspondant à la zone occupée par l'espèce est définie par un rayon propre à chaque espèce ou groupe d'espèces de manière à prendre en compte la nature et l'étendue des habitats indispensables à leur survie (territoires, zones de chasse...).

Par exemple, des espèces à vaste territoire comme le Busard-Saint-Martin ne sont liées qu'à des zones très restreintes pour nicher en forêt (lisières forestières envahies de ronces, clairières); la surface à prendre en compte n'a donc été fixée qu'à 50 m autour de la géolocalisation des données.

Barbastelle d'Europe sous une écorce (Alexandre Cartier)

Groupe	Espèces	critères de sélection	Ancienneté maximum de la donnée	Rayon de l'aire concernée
Écrevisses	Écrevisse à pieds blancs	tous les ruisseaux occupés	20 ans	20 m de part et d'autre sur tous les ruisseaux
Oiseaux	Mésange boréale	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	200 m
	Pic cendré	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	500 m
	Nyctale de Tengmalm	toute donnée	10 ans	500 m
	Chevêchette d'Europe	toute donnée	10 ans	500 m
	Pic épeichette	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	200 m
	Pic mar	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	200 m
	Pic noir	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	500 m
	Cigogne noire	reproduction certaine	10 ans	500 m
	Aigle botté	reproduction certaine, probable	10 ans	500 m
	Milan royal	reproduction certaine, probable	10 ans	100 m
	Circaète Jean-le-Blanc	reproduction certaine, probable	10 ans	500 m
	Autour des palombes	reproduction certaine, probable	10 ans	500 m
	Bouvreuil pivoine	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	100 m
	Gobemouche gris	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	50 m
	Pouillot siffleur	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	100 m
	Cassenoix moucheté	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	200 m
	Bec-croisé des sapins	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	100 m
	Pouillot de Bonelli	reproduction certaine, probable, possible (chanteurs)	10 ans	50 m
Busard Saint-Martin	reproduction certaine	5 ans	50 m	
Bihoreau gris	reproduction certaine	10 ans	50 m	
Chiroptères	Toute espèce gîtant dans les arbres à cavité	arbres gîtes ; individus ou colonies en période estivale ou automnale (juin à mi-novembre) ou preuve de mise-bas	10 ans	1 km
	Grand murin, Grand rhinolophe, Oreillard gris et roux	colonies en bâtiments, ouvrages d'art, nichoir ou milieu souterrain en période estivale pour les 4 espèces : territoire de chasse indispensable à l'émancipation des jeunes	10 ans	2 km
	Toute espèce	captures d'individus ; période estivale (juin à mi-août) et/ou preuve de mise-bas	10 ans	1 km
	Toute espèce	détection d'individus en chasse : période estivale et exclusion des espèces à très grand rayon d'action (Noctules commune et de Leisler)	10 ans	1 km

Tab 2 : Critères de sélection des données (source : Mezani, 2023)

Quelles perspectives pour cet outil ?

Consultation en accès libre

Localisation des espèces forestières protégées en Morvan (source : Mezani, 2023)



La carte est consultable par tous sur le lien indiqué ci-dessous dans les ressources. Les données sont visibles à un faible niveau de zoom pour préserver les sites concernés par les espèces sensibles au dérangement d'une part, pour respecter l'anonymat des propriétaires de parcelles hébergeant des espèces protégées d'autre part.

Les propriétaires désirant connaître les espèces susceptibles de concerner leurs parcelles peuvent obtenir les informations auprès du Parc du Morvan. Ils peuvent également bénéficier de conseils pour prendre en compte ces informations au mieux.

Par ailleurs, les structures et administrations en charge de l'accompagnement des propriétaires ou des instructions administratives disposent des données brutes.

Par la suite, nous espérons pouvoir étendre le projet à d'autres groupes d'espèces (flore, insectes, amphibiens...) et faire connaître largement l'outil par une communication adaptée.

Ressources du projet :

<https://cartes.ternum-bfc.fr/?config=apps/sm-du-parc-naturel-regional-du-morvan/forets-a-haute-valeur-ecologique-dans-le-parc-naturel-regional-du-morvan.xml>
#

Rapport du projet :

Mezani S., 2023 : Espèces forestières sensibles et protégées, note méthodologique sur la sélection des données de faune dans le Parc naturel régional du Morvan. SHNA, 6p.

Autres ressources :

Coll., 2016 : Les chauve-souris et la gestion forestière en Champagne-Ardenne. Guide technique. ONF, DT Bourgogne-Champagne-Ardenne, 20p.

Coll., 2022 : Les écrevisses de Bourgogne-Franche-Comté. Atlas de Bourgogne. Rev. Sc BFC Nature, HS n°18. 212p.

Grand B., Frochot B., Godreau V. & Servant H., 2011 : Le forestier et l'oiseau. Prise en compte des oiseaux dans la gestion forestière. CRPF Bourgogne, 52 p.

Contact :

contact@parcdumorvan.org

03.86.78.79.00



UNION EUROPÉENNE



Le projet « Connaissance et préservation des Forêts à Haute Valeur Écologique du Morvan » est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.